



Au Conseil Exécutif de l'

ASSOCIATION FDNF (FRERES DE NOS FRERES)

à Chêne-Bourg

Rapport sur le contrôle restreint des comptes annuels 2025

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE



AUDIT

Daniel EMERY
Expert diplômé en
finance & controlling
Expert-réviseur agréé

Florent ROLLER
Diplômé d'expertise
comptable (F)
Expert-réviseur agréé

A l'assemblée générale de
l'Association FdnF (Frères de nos Frères)
Rue François-Perréard 14
1225 Chêne-Bourg

Pully, le 20 mai 2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur le contrôle restreint de l'exercice 2025
à l'assemblée générale de l'Association FdnF (Frères de nos Frères)

Mesdames, Messieurs les membres de l'assemblée générale,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe aux comptes) de l'Association FdnF (Frères de nos Frères), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au Comité de direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux Swiss GAAP RPC, à la loi suisse et aux statuts.

Milleis Audit Sàrl

Daniel Emery
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Florent Roller
Expert-réviseur agréé

Annexes : Etats financiers annuels 2025

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

ETATS FINANCIERS

Association FdnF (Frères de nos Frères)

EXERCICE 2025

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Bilan au 31 décembre 2025

Actif	Notes	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	4	569'480.36	476'719.71
Caisse		539.95	494.85
Postfinance		217'126.00	441'055.17
Banques		351'814.41	35'169.69
Autres créances à court terme	2d	280.38	840.73
IA à récupérer	5	280.38	447.91
C/c Comité Vaud		0.00	392.82
Actifs de régularisation	2d	4'452.30	7'354.10
Produits à recevoir	6	347.60	-
Charges payées d'avance	6	4'104.70	7'354.10
Total de l'actif circulant		574'213.04	484'914.54
Actif immobilisé financier	2e	530'547.23	502'257.00
Titres Mirabaud	7	525'147.23	496'857.00
Garantie de loyer	7	5'400.00	5'400.00
Immobilisations corporelles	2f	12'207.76	1'810.86
Matériel informatique	8	65'876.33	54'794.73
Fonds d'amort.matériel informatique	8	-53'668.57	-52'983.87
Total de l'actif immobilisé		542'754.99	504'067.86
Total de l'actif		1'116'968.03	988'982.40

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Bilan au 31 décembre 2025

Passif		31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Autres dettes à court terme	2g	98'188.00	5'000.00
Projets à payer	9	98'188.00	5'000.00
Passifs de régularisation	2g	9'228.70	10'538.05
Charges à payer	10	9'228.70	9'538.05
Produits reçus d'avance	10	0.00	1'000.00
Capitaux étrangers à court terme		107'416.70	15'538.05
Capital des fonds (affectés)		500'000.00	500'000.00
Capital réservé: fonds C. Raman		500'000.00	500'000.00
Capitaux étrangers à long terme		500'000.00	500'000.00
Capitaux étrangers et capital de fonds		607'416.70	515'538.05
Capital de l'organisation		509'551.33	473'444.35
Capital reporté		473'444.35	488'581.92
Bénéfice / Perte (-) de l'exercice		36'106.98	-15'137.57
Capitaux propres		509'551.33	473'444.35
Total du Passif		1'116'968.03	988'982.40

Chêne-Bourg, le 18 mai 2026

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

		2025 CHF	2024 CHF
	<u>Notes</u>		
Produits	2h		
Dons libres	12	162'229.00	222'183.03
Dons sans spécification		101'229.00	130'749.03
Dons avec spécification		5'000.00	80'434.00
Dons Cantons et Communes		5'000.00	3'000.00
Fondation Delachaux		8'000.00	8'000.00
Autres fondations		43'000.00	0.00
Dons affectés	12	1'001'574.83	879'359.00
Dons Fondation Michelham		827'620.00	814'375.15
Don Fondation à Enfance Tiers monde		56'726.00	39'983.85
Autres fondations		107'228.83	25'000.00
Soutien Loterie Romande		10'000.00	0.00
Manifestations		5'785.00	1'939.00
Soirée Théâtre		2'500.00	1'930.00
Brunch		3'285.00	0.00
Autres produits		0.00	9.00
TOTAL DES PRODUITS		1'169'588.83	1'103'481.03

Compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

	2025 CHF	2024 CHF
Charges		
Charges de projets	953'619.29	942'441.31
Agriculture	235'702.50	290'869.71
Education/formation	147'738.29	143'050.00
Hydraulique	47'617.00	48'500.00
Construction	0.00	94'142.20
Développement communautaire	522'561.50	298'632.95
Santé	0.00	67'246.45
Charges d'accompagnement projets	40'925.84	33'113.55
Frais de suivi encourus	40'925.84	33'113.55
Charges d'obtention de financement	53'793.59	59'815.34
Bulletin	6'660.04	10'385.40
Frais Brunch	1'995.57	0.00
Frais généraux personnel	36'210.22	40'408.29
Frais généraux des locaux	5'271.40	6'130.80
Frais généraux de bureau	3'656.36	2'890.85
Autres charges d'exploitation	110'407.23	116'658.26
<u>Frais administratifs</u>	16	
Frais de personnel	67'569.12	69'857.76
Frais de locaux	15'926.85	15'106.19
Frais de bureau	9'532.71	12'930.26
Honoraires, cotisations	17'378.55	18'764.05
Total de charges	1'158'745.95	1'152'028.46
Bénéfice / Perte (-) d'exploitation avant résultat financier et amortissements	10'842.88	(48'547.43)
Amortissements	684.70	580.00
Amortissement matériel Informatique	684.70	580.00
Résultat d'exploitation avant résultat financier (à reporter)	10'158.18	(49'127.43)

Compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

	2025 CHF	2024 CHF
Charges		
Résultat d'exploitation avant résultat financier (report)	10'158.18	(49'127.43)
Charges financières	17 742.17	2'433.21
Frais sur CCP et banques	742.17	630.99
Perte de change	0.00	1'802.22
Produits financiers	17 26'690.97	35'976.03
Produits sur titres	26'472.62	35'976.03
Gain de change	3.75	0.00
Intérêts sur comptes courants bancaires	214.60	0.00
Bénéfice / Perte (-) de l'exercice	36'106.98	(15'584.61)
Versement / Prélèvement (-) au capital de l'association	36'106.98	(15'584.61)

Tableau de variation du capital 2025

	Notes	Solde au 01.01.2025	Allocation du résultat de l'exercice précédent	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Total variation	Solde au 31.12.2025
Fonds affectés à des projets	14							
- Agriculture		0.00		235'702.50		235'702.50	0.00	0.00
- Ecoles et formation		0.00		147'738.29		147'738.29	0.00	0.00
- Développement communautaire		0.00		522'561.50		522'561.50	0.00	0.00
- Hydraulique		0.00		47'617.00		47'617.00	0.00	0.00
Fonds affecté C. Raman		500'000.00	0.00	0.00		0.00	0.00	500'000.00
Capital des fonds		500'000.00	0.00	953'619.29	0.00	953'619.29	0.00	500'000.00
Capital reporté		488'581.92	-15'137.57					473'444.35
Résultat de l'exercice		-15'137.57	15'137.57	36'106.98				36'106.98
Capital de l'organisation		473'444.35	0.00	36'106.98	0.00	0.00	0.00	509'551.33

Tableau de variation 2024

	Notes	Solde au 01.01.2024	Allocation du résultat de l'exercice précédent	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Total variation	Solde au 31.12.2024
Fonds affectés à des projets	14							
- Agriculture		0.00		290'869.70		290'869.70	0.00	0.00
- Ecoles et formation		0.00		143'050.00		143'050.00	0.00	0.00
- Santé		0.00		67'246.45		67'246.45	0.00	0.00
- Développement communautaire		0.00		298'632.95		298'632.95	0.00	0.00
- Construction		0.00		94'142.20		94'142.20	0.00	0.00
- Hydraulique		0.00		48'500.00		48'500.00	0.00	0.00
Fonds affecté C. Raman		500'000.00	0.00	0.00		0.00	0.00	500'000.00
Capital des fonds		500'000.00	0.00	942'441.30	0.00	942'441.30	0.00	500'000.00
Capital reporté		488'581.92						488'581.92
Résultat de l'exercice		0.00		-15'137.57	-	0.00	0.00	-15'137.57
Capital de l'organisation		488'581.92	-15'137.57	-15'137.57	0.00	0.00	0.00	473'444.35

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2025

	CHF	CHF
	2025	2024
Bénéfice / Perte (-) de l'exercice	36'107	-15'138
Amortissement matériel informatique	685	580
<i>Cash flow opérationnel</i>	36'792	-14'558
Augmentation (-) / Diminution des autres créances à court terme	560	-421
Augmentation (-) / Diminution des actifs de régularisation	3'705	-5'659
Augmentation / Diminution (-) des autres dettes à court terme	93'188	0
Augmentation / Diminution (-) des passifs de régularisation	-1'309	-95'063
Diminution / Augmentation (-) des Placements à court terme	-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</i>	132'936	(115'700)
Diminution / Augmentation (-) des Placements à long terme	-28'290	-31'304
Investissements (-) en immobilisations corporelles	-11'083	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</i>	(39'373)	(31'304)
Augmentation / (Diminution) Capital des Fonds (affectés)	0	0
<i>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</i>	-	-
<i>Variation du flux de trésorerie</i>	93'563	(147'004)
Liquidités au 01.01	475'917	622'921
Liquidités au 31.12.	569'480	475'917
<i>Variation des disponibilités</i>	93'563	(147'004)

1. Présentation

1a. Généralités

"FdnF (Frères de nos Frères)" (ci-après l'Association) est une association de droit privé à but non lucratif régie par ses statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Créée en 1965, FdnF (Frères de nos Frères) est engagée dans la coopération au développement qui vise la réduction de la pauvreté dans le monde et la promotion d'un développement durable. Ses programmes s'inscrivent dans les domaines de l'agriculture, l'éducation, l'écologie et le développement communautaire en général. Pour répondre aux besoins des populations les plus défavorisées, elle soutient des projets ciblés assurant toujours un impact durable, notamment en Afrique, Asie et Amérique latine. Dans cette perspective, le respect des valeurs telles que la dignité et la souveraineté des populations affectées est essentielle. Dans l'exercice de son activité, elle prend également en compte la justice sociale, les droits humains et les objectifs de développement durable de l'ONU.

Suite à la séparation complète, intervenue en 2025, avec l'Association Frères de nos Frères (Vaud) à Lausanne, nous produisons les seuls états financiers de l'Association FdnF (Frères de nos Frères) sise à Chêne-Bourg et inscrite au registre du commerce du Canton de Genève, avec effet au 17 octobre 2025.

Les comptes annuels complets et révisés sont publiés sur le site web de l'Association.

1b Conseil exécutif

Membres du Conseil exécutif :

Président

Trésorière

Membres du Conseil exécutif :

Membres du Conseil exécutif :

Membres du Conseil exécutif :

Directrice

HOHL Frédéric

CAPITAINE AHMAD Guisella

HUBMANN Claudine

LEVEBRE-FLEURY Véronique

MBOYA-OKEYO Pamela

NICOLE Primola

2. Principes comptables

2a. Bases de préparation des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux statuts de l'Association, aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations suisse), aux prescriptions de la Fondation Zewo et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21).

Les comptes annuels sont préparés selon le principe des coûts historiques.

2b Conversion des monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux du dernier jour du mois précédant la date de la transaction.

2c. Liquidités

Les avoirs en caisse, sur les comptes postaux et sur les banques figurent au bilan à leur valeur nominale.

Annexe aux comptes annuels

2025

2d Créances et comptes de régularisation actifs

Les créances et les comptes de régularisation d'actif sont indiqués à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires. Au 31.12.2025, il restait les projets à payer pour Inde Sawed et Sénégal.

2e. Immobilisations financières

Les titres présentés dans les immobilisations financières représentent des placements à long terme. Les titres cotés sont évalués à leur valeur de marché; les variations de valeur sont enregistrées dans le résultat de la période. Les titres non cotés sont évalués à leur coût d'acquisition, déduction faite d'une éventuelle correction de valeur nécessaire.

2f. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, après déduction des amortissements cumulés. Le seuil d'activation est de CHF 1'000. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée économique d'utilisation de l'immobilisation. En 2025, il y a eu le renouvellement du parc informatique pour un montant total de CHF 1'1'081,60 majoritairement financé par un soutien exceptionnel de CHF 10'000,- du Fonds de soutien de la Loterie Romande.

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 4 ans.

2g Dettes et comptes de régularisation passifs

Les dettes et les comptes de régularisation du passif sont indiqués à leur valeur nominale.

2h Reconnaissance des revenus

Donations reçues / Capital des fonds affectés

Les donations reçues (p. ex. dons, libéralités et legs) sont reconnues en produits lorsqu'elles sont définitivement acquises par l'Association. Elles sont considérées comme des fonds libres, sauf disposition contraire de la part du donateur. Les fonds affectés à un but déterminé par des tiers et soumis à une restriction d'utilisation qui n'ont pas été utilisés sont présentés au passif du bilan sous la rubrique "capital des fonds".

Voir également la note 11 relative au fonds affecté C. Raman.

Contributions en nature

Les donations reçues gracieusement, principalement sous la forme de travaux bénévoles, ne sont pas inscrites dans le compte d'exploitation, mais sont indiquées dans l'annexe aux comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels

2025

Produits des manifestations

Les produits provenant des manifestations sont comptabilisés sur la période durant laquelle la manifestation a eu lieu. En 2025, FdnF a organisé deux soirées théâtrales et un brunch à l'occasion de son 60e anniversaire.

2i. Charges de projets

Les charges de projets correspondent à des contributions accordées par l'Association à des partenaires. Elles sont reconnues en charges lorsqu'elles sont définitivement acquises par les bénéficiaires. Elles sont calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo (ci-après: "Méthode Zewo").

3. Exonération des impôts cantonaux et communaux (ICC)

L'Association bénéficie d'une exonération des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital, selon l'article 9, alinéa 1, lettre f de la Loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM). Cette exonération s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort, ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations. Elle ne s'étend en revanche pas aux impôts cantonaux et communaux calculés sur les bénéfices résultant d'aliénations de biens et d'actifs immobiliers, ni aux droits d'enregistrement afférents aux actes et opérations immobiliers à titre onéreux.

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

4. Liquidités

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Caisse	539.95	494.85
PostFinance	217'126.00	441'055.17
Banque Bordier, compte courant rubrique "Fondation Michelham", Banque Miraboud	35'1814.41	35'169.69
	569'480.36	476'719.71

5. Autres créances à court terme

Impôt anticipé à récupérer
Autres créances

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Impôt anticipé à récupérer	280.38	447.91
Autres créances	0.00	392.82
	280.38	840.73

6. Comptes de régularisation actifs

Charges payées d'avance

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Charges payées d'avance	4'452.30	7'354.10
	4'452.30	7'354.10

7. Immobilisations financières

- Garantie de loyer (Chêne-Bourg)
Titres cotés, valeur de marché
- Portefeuille titres Miraboud
Titres non cotés, coût d'acquisition

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Garantie de loyer (Chêne-Bourg)	5'400.00	5'400.00
Portefeuille titres Miraboud	525'147.23	496'857.00
	530'547.23	502'257.00

Le portefeuille titres auprès de la Banque Miraboud est soumis à une restriction d'usage à hauteur de CHF 500'000 en relation avec le capital réservé du fonds affecté C. Raman (voir note 11).

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

8. Immobilisations corporelles

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Matériel informatique	65876.33	54794.73
- Amortissement	-53'668.57	-52'983.87
	12'207.76	1'810.86

9. Autres dettes à court terme

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Projets à payer	98'188.00	5'000.00
	98'188.00	5'000.00

Les projets à payer correspondent à des contributions accordées en décembre à des partenaires et qui n'avaient pas encore été versées à la fin de l'année par l'Association. A titre exceptionnel, les paiements des projets en Inde Sawed et le projet au Sénégal ont été reportés en 2026 et comptabilisés dans le compte Projets à payer.

10 Comptes de régularisation passifs

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.	9'228.70	10'538.05
	9'228.70	10'538.05

11 Capital des fonds

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Fonds affecté C. Raman	500'000.00	500'000.00
	500'000.00	500'000.00

Le fonds affecté C. Raman est un fonds destiné **prioritairement** à venir en aide au village Tirunagari en Inde. Selon la volonté de la donatrice, le capital réservé, s'élevant à CHF 500'000, ne peut pas être entamé. La donatrice est décédée en mars 2009.

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

12 Donations reçues

Donations reçues affectées à des projets

- Fondation Lord Michelham of Hellingly
- Fondation d'aide à l'Enfance et au Tiers-Monde
- Fonds de soutien de la Loterie Romande
- Autres donateurs

Donations reçues libres

- Fondation Agnès Delachaux
- Autres donateurs
- Dons Marathon
- Projet Lunettes Vietnam
- Dons décès
- Manifestations
- Affectation FGC Sawed

Donations reçues

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
	827'620.00	814'375.15
	56'726.00	39'983.85
	10'000.00	0.00
	107'228.83	25'000.00
	1'001'574.83	879'359.00
	8'000.00	8'000.00
	154'229.00	128'688.37
	0.00	966.79
	0.00	77'000.00
	0.00	9'084.87
	5'785.00	1'939.00
	0.00	-1'566.00
	168'014.00	224'113.03
	1'169'588.83	1'103'472.03

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

14 Charges de projets

- Par domaine d'activité
- Agriculture
- Education et formation
- Développement communautaire
- Projets Santé
- Projets Construction
- Hydraulique
- Charges liées aux projets

Par continent

- Afrique
- Amérique latine
- Asie

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
	235'702.50	290'869.71
	147'738.29	143'050.00
	522'561.50	298'632.95
	0.00	67'246.45
	0.00	94'142.20
	47'617.00	48'500.00
	40'925.84	33'113.55
	994'545.13	975'554.86
	613'789.29	646'212.20
	124'419.00	140'382.95
	215'411.00	155'846.16
	953'619.29	942'441.31

La répartition des charges (points 14, 15 et 16) est réalisée sur la base de la "Méthode Zewo" qui les répartit en trois catégories. La 1ère est celle des charges de projets (point 2 "Méthode Zewo"). Elles consistent en des contributions/donations transférées à des organisations partenaires nord et sud, pour le financement et la réalisation effective de projets conformes au but et aux valeurs de l'Association. Ces projets sont choisis, votés et financés selon la procédure interne de l'Association qui a été modifiée par un "Règlement d'Organisation" daté du 30.05.22 et, pour le Comité de Genève, en sus, précisée par un "Règlement interne" daté du 10.01.23. L'intégralité de ces charges est attribuée à cette première catégorie (point 2, 7 et Annexe 2 "Méthode Zewo"). Voir également la note 9 relative aux autres dettes à court terme. Les dons reçus sont affectés aux catégories en respectant la notion de don "libre" ou "affecté" tel que définies par la norme 13 Zewo, ces derniers étant enregistrés et présentés séparément. Enfin, l'activité de l'association est transparente et les donateurs sont informés des détails des projets.

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

15 Charges d'obtention de financements

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Bulletins	7'278.05	10'969.15
Frais généraux	8'309.75	7'368.30
Frais de personnel	36'210.22	41'477.89
Frais événement (brunch)	1'995.57	0.00
	<u>53'793.59</u>	<u>59'815.34</u>

Il s'agit de la 2e catégorie de charges selon la méthode Zewo (point 3 "Méthode Zewo"). La 1ère source d'obtention de financements se réalise grâce à la création et l'envoi d'un bulletin quatre fois par an accompagné d'un bulletin de versement nominatif aux donateurs réguliers de l'Association. Les charges y relatives (graphiste, société d'impression, frais de port) étant des charges de collectes de fonds, elles sont attribuées à cette catégorie. .

Cette rubrique contient une charge de personnel. Il s'agit du 100% du salaire d'une employée engagée dès le mois de juin 2022 à 40% et les charges y afférentes. En effet, son activité est, de par son cahier des charges, uniquement concentrée sur la recherche de fonds institutionnels, la création d'événements dans le but de collecter des dons individuels et dans ces perspectives, d'améliorer l'attractivité de l'association (marketing).

Cette charge est attribuée à cette catégorie sur la base du chiffre 10 et Annexe 1.1 de la "Méthode Zewo". A noter que ce faisant, le point 14 de la "Méthode Zewo" est respecté. Remarque: dans son activité de collecte de fonds, l'association prend toutes les mesures nécessaires afin que l'article 18 des normes Zewo soit respecté. En particulier, en cas de don, il n'existe aucune obligation d'adhérer à l'association, celle-ci est libre et gratuite, il n'y a pas d'envoi de marchandise contre facture, pas de possibilité de parrainage d'enfant et l'environnement juridique est surveillé, afin que les lois soient respectées.

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

16 Charges administratives

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Frais de personnel	67'569.12	69'857.76
Frais de locaux	15'926.85	15'106.19
Frais généraux	9'532.71	12'930.26
Amortissements comptables	684.70	580.00
Honoraires, cotisations	17'378.55	18'764.05
	111'091.93	117'238.26

Ces charges représentent la 3e catégorie de charges selon la méthode Zewo (point 4 "Méthode Zewo"). En 2025, ces charges incluent le salaire et les charges sociales y afférentes de la responsable administrative & juridique à 60%. Cette personne assurant le bon fonctionnement de la structure à divers niveaux mais dernière s'étant également occupée en partie en 2025 des projets, suite à la démission de bénévoles, un montant de 15% de ce poste a été attribué aux charges projets et le 85% à cette catégorie. Le poste honoraire concerne la comptabilité de l'association sur mandat qui, étant sans lien avec les projets ou la recherche de fonds, est intégralement dévolu à cette catégorie conformément à la méthodologie Zewo (annexe 1.1 et annexe 2.1 "Méthode Zewo"). Viennent ensuite le loyer des locaux, le matériel et les fournitures de bureau, l'assurance RC, les honoraires de révision des comptes annuels ainsi que les cotisations aux organismes Fédération Genevoise de Coopération et Zewo, toutes également dévolues à cette catégorie de charges (cf point 12 "Méthode Zewo").

17 Résultat financier

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Produits financiers		
- Produits sur titres	26'472.62	35'976.03
- Gain de change	3.75	-1'802.22
- Intérêts sur comptes courants bancaires	214.60	0.00
Charges financières	26'690.97	34'173.81
- Frais sur CCP et banques	-742.17	-630.99
-742.17	-742.17	-630.99
Résultat financier	25'948.80	33'542.82

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

18 Engagements hors bilan

Engagements liés à des contrats de bail ne pouvant être résiliés dans un délai de 12 mois

- Jusqu'à 1 an
- De 1 à 5 ans

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
	26'156.00	26'156.00
	8'556.00	8'556.00
	34'712.00	34'712.00

19 Contributions en nature

L'Association emploie les salariés suivants en 2025 : un responsable administratif & juridique à 60%, une personne en recherche de fonds à 40% et une aide ménagère. L'Association s'appuie également sur deux mandataires, à savoir un comptable qui assure le service comptabilité et un gestionnaire projet. Les autres personnes officiant dans l'Association le font à titre bénévole : 5 membres bénévoles pour le Conseil, 4 personnes en moyenne pour le Comité de Genève, y inclus la Direction. La totalité de l'engagement bénévole en 2025 est ainsi estimée comme suit :

1. Conseil (réunions + séances extraordinaires+ supervision du trésorier) = 180 heures
2. Comité de Genève (Direction à 40%/10 mois = 690 heures + équipe projets 3 personnes à 2 réunions par mois de 3h/10 mois = 180 heures + suivi des projets et organisation d'événements 10h/mois par personne/10 mois = 300) = 1170 heures

Total général = 1350 heures de travail bénévole

Association FdnF (Frères de nos Frères), Chêne-Bourg

Annexe aux comptes annuels

2025

20 Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

En 2025, aucune indemnité n'a été versée aux membres des organes dirigeants (organe directeur suprême et direction).

Nombre de personnes membres des organes dirigeants 5

Nombre d'heures bénévoles : 180

21 Evénements postérieurs à la clôture

Le Conseil exécutif de l'Association n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date d'arrêté des comptes qui nécessite une modification des comptes annuels présentés. Toutefois nous précisons que la Fondation Lord Michelham of Hellingly a informé le Conseil exécutif qu'elle souhaitait mettre un terme à la longue et fidèle collaboration avec notre association, au 30 juin 2026.

22 Bilans et comptes d'exploitation annuels

Le bilan au 31 décembre 2025 et le compte de résultat 2025 de l'Association sont joints ci-après.